



Votants : 78
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 22 mai 2015
Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 2 juin 2015

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 1er juin 2015

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – VENTE D'UN TERRAIN DE 2 288M² SUR LE PARC D'ACTIVITES "LES GUILLEES" A CHAURAY A LA SOCIETE MEDILAB GROUP

Titulaires présents :

Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Alain BAUDIN, Anne BAUDOIN, Yamina BOUDAHMANI, Jean BOULAIS, Christian BREMAUD, Amaury BREUILLE, Sophie BROSSARD, Carole BRUNETEAU, Jean-Luc CLISSON, Sylvie DEBOEUF, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Thierry DEVAUTOUR, Pascal DUFORESTEL, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Jean-Claude FRADIN, Jean-Martial FREDON, Marie-Chantal GARENNE, Gérard GIBAUT, Isabelle GODEAU, Robert GOUSSEAU, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Agnès JARRY, Bruno JUGE, Gérard LABORDERIE, Simon LAPLACE, Alain LECOINTE, Alain LIAIGRE, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Joël MISBERT, Serge MORIN, Jacques MORISSET, René PACAULT, Michel PAILLEY, Michel PANIER, Sébastien PARTHENAY, Eric PERSAIS, Stéphane PIERRON, Adrien PROUST, Claire RICHECOEUR, Sylvette RIMBAUD, Claude ROULLEAU, Jean-François SALANON, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Nathalie SEGUIN, Florent SIMMONET, Michel SIMON, Marc THEBAULT, Patrick THOMAS, Elodie TRUONG, Yvonne VACKER, Céline VALEZE

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Jacques BILLY à Sophia MARC, Marie-Christelle BOUCHERY à Gérard GIBAUT, Dany BREMAUD à Jean BOULAIS, Jacques BROSSARD à Claire RICHECOEUR, Christelle CHASSAGNE à Romain DUPEYROU, Brigitte COMPETISSA à Elisabeth MAILLARD, Alain GRIPPON à Yamina BOUDAHMANI, Véronique HENIN-FERRER à Thierry DEVAUTOUR, Dominique JEUFFRAULT à Alain BAUDIN, Lucien-Jean LAHOUSSE à Jeanine BARBOTIN, Rabah LAICHOUR à Michel PANIER, Josiane METAYER à Sylvie DEBOEUF, Jean-Pierre MIGAULT à Sophie BROSSARD, Marie-Paule MILLASSEAU à Sylvette RIMBAUD, Rose-Marie NIETO à Simon LAPLACE, Alain PIVETEAU à Bruno JUGE, Dominique SIX à Michel PAILLEY, Michel VEDIE à Jean-François SALANON

Titulaires absents supplésés :

Titulaires absents :

Thierry BEAUFILS, Charles-Antoine CHAVIER, Didier DAVID, Anne-Lydie HOLTZ, Guillaume JUIN, Jacqueline LEFEBVRE, Marcel MOINARD, Fabien SAFANJON

Titulaires absents excusés :

Daniel BAUDOIN, Jacques BILLY, Marie-Christelle BOUCHERY, Dany BREMAUD, Jacques BROSSARD, Jean-Romée CHARBONNEAU, Christelle CHASSAGNE, Brigitte COMPETISSA, Alain GRIPPON, Véronique HENIN-FERRER, Dominique JEUFFRAULT, Lucien-Jean LAHOUSSE, Rabah LAICHOUR, Josiane METAYER, Jean-Pierre MIGAULT, Marie-Paule MILLASSEAU, Rose-Marie NIETO, Alain PIVETEAU, Dominique SIX, Michel VEDIE

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Yamina BOUDAHMANI

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20150601-C39-06-2015-DE
Date de télétransmission : 05/06/2015
Date de réception préfecture : 05/06/2015

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS**CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 1ER JUIN 2015****DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – VENTE D'UN TERRAIN DE 2 288M² SUR LE
PARC D'ACTIVITES "LES GUILLEES" A CHAURAY A LA SOCIETE MEDILAB
GROUP**

Monsieur **Claude ROULLEAU**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu l'avis du service des domaines du 27 avril 2015,

Vu la délibération du Conseil de Communauté du 12 novembre 2007 fixant le prix de vente des terrains sur le lotissement d'activités « Les Guillées » à Chauray,

Vu la délibération du Conseil de Communauté du 13 décembre 2010 concernant la mise en œuvre de la réforme de la TVA immobilière,

La Société MEDILAB GROUP, représentée par le Docteur M. CHAABAN,
Domiciliée 24, rue des Taillées - Parc d'Activités "Les Guillées" - CHAURAY (79)
Exploitant un laboratoire d'analyses médicales (plateau technique)

Souhaite acquérir les parcelles cadastrées BK111 et BK117, d'une surface totale de 2 288 m² environ, situées également sur le Parc d'Activités "Les Guillées", et contigües au plateau-technique d'analyses médicales déjà existant,

Pour un développement de son activité comprenant : un laboratoire d'analyses médicales ouvert au public, des locaux administratifs et des zones de parking supplémentaires.

L'acquisition initiale du terrain par la collectivité ayant été réalisée en exonération de TVA, la vente des parcelles est par conséquent soumise à la TVA calculée sur la marge.

Il est proposé de céder ces parcelles à la Société MEDILAB GROUP aux conditions suivantes:

Partie de parcelle	Surface	Prix d'acquisition appliqué à la surface vendue	Prix de vente HT/m ²	Prix net HT	Marge	TVA sur la marge	Prix de vente total taxes comprises
BK111 BK117	2 288 m ²	16 976,96 €	25,00 €	57 200,00 €	40 223,04 €	8 044,61 €	65 244,61 €

Les sommes résultant de cette vente, estimées à 57 200,00 € H.T., seront versées en recettes au Budget Annexe Zones d'Activités Economiques.

Accusé de réception en préfecture 079-200041317-20150601-C39-06-2015-DE Date de télétransmission : 05/06/2015 Date de réception préfecture : 05/06/2015
--

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Céder à la Société MEDILAB GROUP, ou à toute société qui sera désignée pour réaliser l'opération, les parcelles BK111 et BK117 (d'une surface totale de 2 288 m² environ), au prix de 25,00 € HT/m², afin d'y développer son activité,
- Approuver que le prix à payer par l'acquéreur soit de 65 244,61 € TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE SUR LA MARGE COMPRISE (qui se décompose en un prix net HT de 57 200,00 € et une taxe sur la valeur ajoutée sur la marge égale à 8 044,61 €),
- Fixer ces conditions de vente à une durée qui n'excèdera pas six mois à compter de la présente délibération et dire que la signature de l'acte de vente devra impérativement intervenir dans ce délai,
- Préciser que pour la vente de ces parcelles de terrain, les frais de notaire, de géomètre et de raccordement aux réseaux seront à la charge de l'acquéreur,
- Autoriser le Président ou le Vice-Président Délégué à signer les actes authentiques à intervenir qui seront dressés par le notaire désigné pour la transaction.

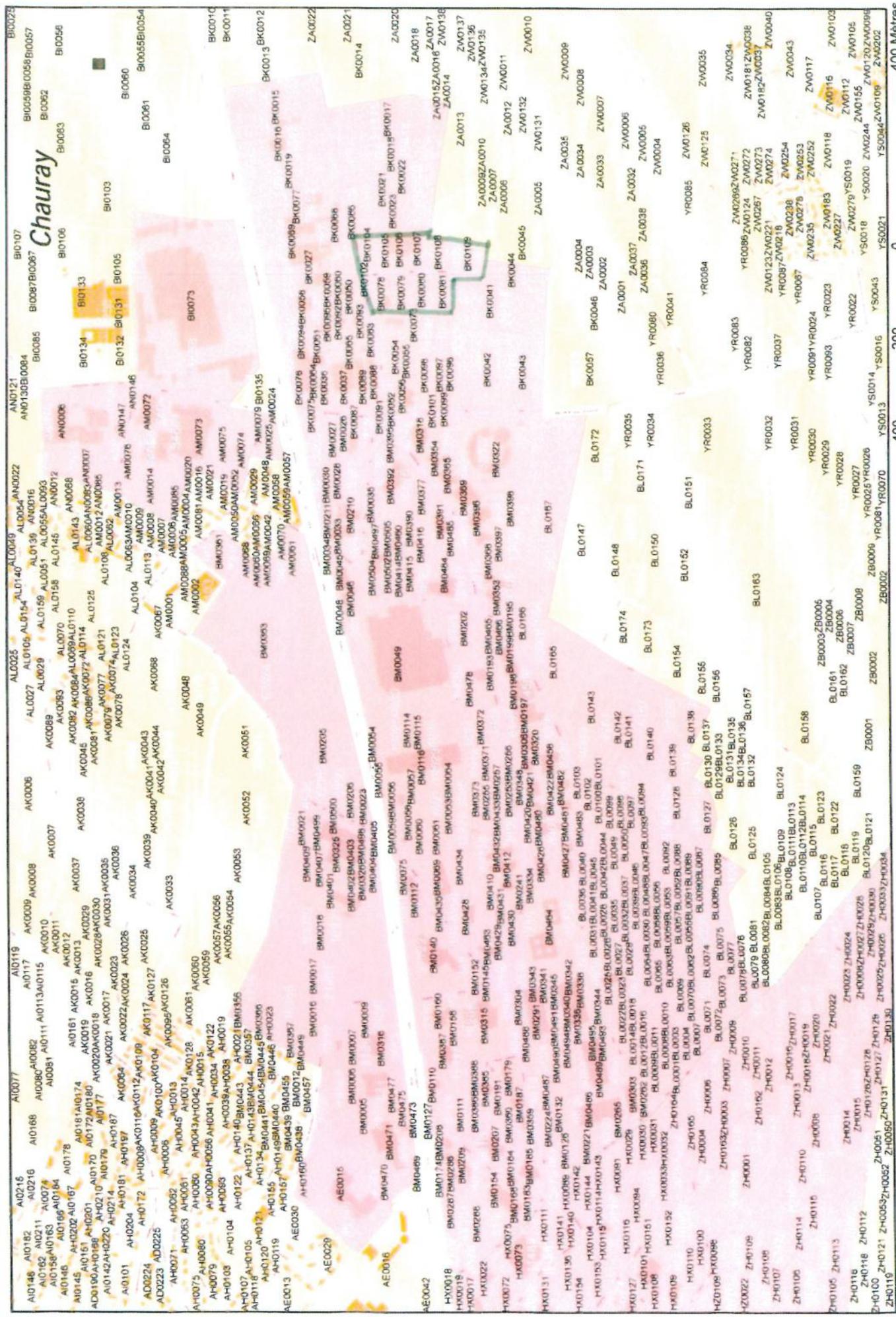
Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Claude ROULLEAU

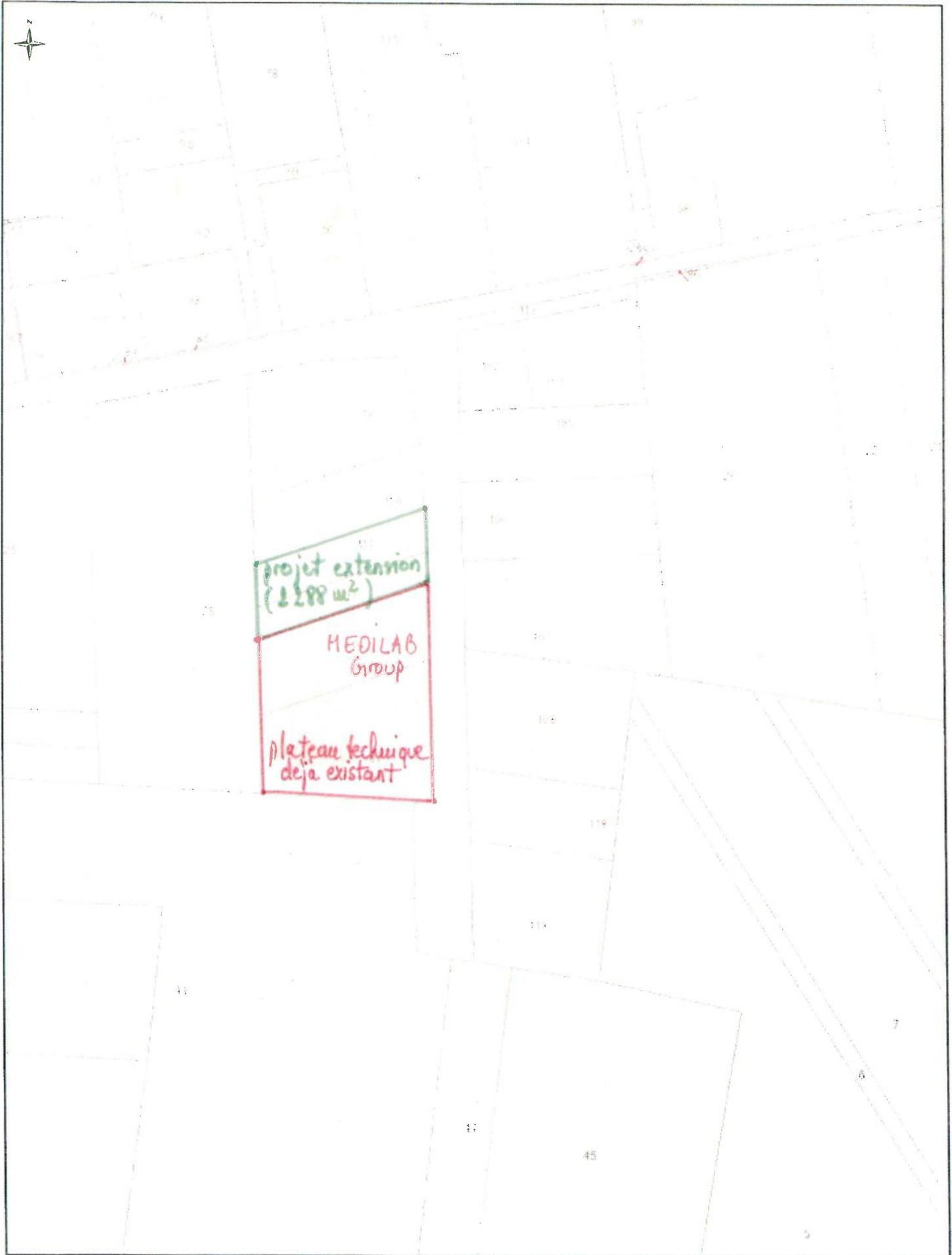
Vice-Président Délégué

Accusé de réception en préfecture 079-200041317-20150601-C39-06-2015-DE Date de télétransmission : 05/06/2015 Date de réception préfecture : 05/06/2015
--



Chauray

LOTISSEMENT D'ACTIVITES LES GUITEES



Medilab Group
4 ,Avenue de Paris
79000 NORT

Monsieur le Président de la CAN
140 Rue des Equarts
79027 Niort Cedex

Niort le 03.04.2015

Monsieur le Président,

En vue d'une extension de nos locaux actuels situés au 24 Rue des Taillées- Parc d'activité des GUILLEES à CHAURAY ; nous souhaiterions nous porter acquéreurs des parcelles contigües à notre bâtiment existant , à savoir les parcelles BK 111 et BK 117 d'une superficie totale de 2288 m2 et ce au prix proposé de 25 € HT /m2.

Notre projet d'extension comprendra un laboratoire d'analyses médicales ouvert au public, des locaux administratifs ainsi que des zones de parking supplémentaires

Nous espérons que vous donnerez une suite favorable à cette demande et vous assurons ,Monsieur le Président ,de notre meilleure considération.

Dr M. Chaaban

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES FINANCES PUBLIQUES DES DEUX-SEVRES
SERVICE FRANCE DOMAINE
44, RUE ALSACE-LORRAINE
BP 19149
79061 NIORT CEDEX 9
TELEPHONE : 05.49.06.39.36
TÉLÉCOPIE : 05.49.24.63.32

AVIS DU DOMAINE

Cessions d'immeubles ou de droits réels immobiliers

Art. L. 5211-10, alinéa 2 ; L. 2241-1, alinéa 3 et L. 5722-3, alinéa 2
du Code Général des Collectivités Territoriales

N° 2015/081V0350

Enquêteur : Sonia MARACHE

Courriel : sonia.marache@dgfip.finances.gouv.fr

1 - Propriétaire : Communauté d'Agglomération de Niort

2 - Date de réception de la demande d'avis : 22 avril 2015

3 - Situation du bien : CHAURAY

- adresse : rue des Taillées

- références cadastrales : section BK n° 111 et n° 117 pour un total de 22a 88ca

4 - Description sommaire :

Deux parcelles d'un seul tenant situées dans une zone artisanale.

5 - Réglementation d'urbanisme : En zone UE au PLU.

6 - Situation locative : Libre à la vente.

7 - Conditions de la vente : Cession envisagée au prix de 25 € HT le m².

8 - Valeur vénale de l'immeuble cédé :

Le prix de cession envisagé de 25 € HT le m² soit environ 57 000 € HT, est conforme à la valeur vénale de l'ensemble des deux terrains et n'appelle pas d'observation de la part de France Domaine.

9 - Observations :

L'évaluation contenue dans le présent avis correspondant à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai d'un an.

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques.

A NIORT, le 27 avril 2015

Pour l'Administrateur Général des Finances Publiques,
L'Inspectrice des Finances Publiques



Sonia MARACHE